

## MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2026**

**DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 27 - Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

**Présents** : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Samuel DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Nathalie GAVEL - Marie-Cécile HUO (arrivée à 19H24 pour le vote de la question n°3 - délibération n° 2026-044) - Caroline LAMOUILLE - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Excusée : Marie-Cécile HUO (jusqu'à 19H24, heure de son arrivée)

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Fabienne ALTER

**DEL N° 2026-048 – ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE GROISY AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : APPROBATION**

Exposé de Béatrice VALLEJO, 1<sup>ère</sup> Adjointe et en charge des Finances et des Ressources Humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 731-1 à L 731-4,

Vu la délibération du 23 mars 1998 du Conseil municipal de la Commune de Groisy portant adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que le CNAS apporte une offre complète de prestations pour améliorer les conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leur famille,

Considérant qu'il convient de désigner un membre du Conseil municipal de la Commune de Groisy, en qualité de délégué élu pour représenter la Collectivité auprès du CNAS,

Considérant qu'il convient de désigner un membre du personnel communal bénéficiaire, en qualité de délégué agent pour représenter la Collectivité auprès du CNAS,

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- désigne Béatrice VALLEJO, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, et en charge des Finances et des Ressources Humaines en qualité de délégué élu pour représenter la Commune de Groisy auprès du CNAS,
- autorise le Maire à désigner un membre du personnel communal bénéficiaire, en qualité de délégué agent et correspondant pour représenter la Commune de Groisy auprès du CNAS,
- prend acte des désignations précitées,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,  
Fabienne ALTERLe Maire,  
Christophe SIBILLE

Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 28/5/2026

Publié le : 28/5/2026

Le Maire,  
Christophe SIBILLE